

PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le CINQ JUILLET

A 20 heures

Au siège social de :

La société dénommée A3H, société à responsabilité limitée au capital de 100.000.€, ayant son siège social à VILLENEUVE (12260), lieu-dit la Rivière de Maleville, immatriculée au RCS de Rodez, identifiée sous le numéro SIREN RODEZ 537 518 912.

Associés présents ou représentés

Se sont réunis ses membres, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le gérant, par voie légale envoyée à chacun d'entre eux,

Monsieur Patrice ALARY, retraité et gérant de société, époux de Mme BEDEL, demeurant à VILLENEUVE (12260) La Rivière de Maleville.

Est présent,

Titulaire de :

- * 2 parts en toute propriété,
- * 4998 parts en usufruit,
- * Moitié indivise de 4998 parts en nue propriété,

Mademoiselle Raphaëlle ALARY, demeurant à VILLENEUVE (12260) La Rivière de Maleville.

Est présente,

Titulaire de Moitié indivise de 4998 parts en nue propriété,

Monsieur Pascal André FREJAVILLE, agriculteur, demeurant à PEYRUSSE-LE-ROC (12220) 816 Impasse des Justices,

Est présent,

Titulaire d'1 part,

La Société dénommée LES JUSTICES, Société par actions simplifiée au capital de 355.990,00 €, dont le siège est à PEYRUSSE-LE-ROC (12220), Les Justices, identifiée au SIREN sous le numéro 815016217 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RODEZ,

Titulaire de 4999 parts,

Laquelle société est représentée par sa présidente :

Madame Cathy MOSSER, demeurant à PEYRUSSE LE ROC, (12220) 816 **Impasse des Justices**,

Et comme ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, savoir :

- le rapport sur l'obligation de la formalité à régulariser,
- le texte de la résolution proposée.

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par son gérant, Monsieur Pascal FREJAVILLE,

Total des parts sociales présentes ou représentées : 10000 parts sociales sur les 10000 parts sociales composant le capital social,

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes lors de la convocation adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

Mise à jour des statuts suite à la cession de parts par Messieurs François et Louis AUSTRY au profit de la SAS « Les Justices », intervenue aux termes d'un acte reçu par Maître Catherine SEGONDS-FROMENT, notaire à LANUEJOULS, le 30 Juin 2025, en cours d'enregistrement.

Comme conséquence de ce qui vient d'être rappelé, les statuts de la SARL A3H, doivent être mis à jour de la manière suivante, le quorum des décisions extraordinaires des associés présents ou représentés étant obtenue, conformément à l'article 14 des statuts.

Il y a lieu de modifier l'article 8 des statuts concernant le capital social dont la rédaction est proposée de la manière suivante :

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR) et il est divisé en DIX MILLE (10000) parts sociales de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement libérées, numérotées de UN (1) à DIX MILLE (10000), et attribuées aux associés tant en vertu de l'acte constitutif des statuts que, savoir :

- Les donations de parts sociales suivant actes reçus par Maître Catherine SEGONDS-FROMENT Notaire à LANUEJOULS les 22 décembre 2011 et 28 juillet 2015
- L'apport à société fait à la société LES JUSTICES suivant acte sous seing privé,
- La cession de parts sociales suivant acte reçu par Maître SEGONDS-FROMENT Notaire sus-nommé le 3 février 2020,
- La constatation du droit de retour conventionnel suivant acte reçu par Maître SEGONDS-FROMENT Notaire sus-nommé le 13 Janvier 2022,
- La cession de parts constatée aux termes d'un acte reçu par Maître SEGONDS-FROMENT Notaire sus-nommé le 30 Juin 2025.

M Patrice ALARY :

La pleine propriété de 2 parts sociales numérotées de 1 à 2 **2**
(pleine propriété)

L'usufruit de de 4998 parts sociales numérotées de 3 à 5000 **4998**
(usufruit)

La nue-propriété de la moitié indivise de 4998 parts sociales numérotées de 3 à 5000 **4998**
(1/2 indivise en
nue propriété)

Mlle Raphaëlle ALARY :

la nue-propriété de la moitié indivise de 4998 parts sociales numérotées de 3 à 5000 **4998**
(1/2 indivise en
nue propriété)

La société LES JUSTICES, SAS au capital de 355990 €, dont le siège est à PEYRUSSE LE ROC (12220), Les Justices

La pleine propriété de 4999 parts sociales numérotées de 5001 à 9999 **4999**
(pleine propriété)

M Pascal FREJAVILLE :

la pleine propriété d'une part sociale portant le n° 10000 **1**
(pleine propriété)

TOTAL EGAL au nom de parts en pleine propriété composant le capital social **10000**

DISCUSSION

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution à l'ordre du jour.
La résolution est adoptée à la majorité requise.

POUVOIRS

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance pour signer tous actes et toutes pièces destinées :

- à effectuer et faire effectuer toutes les formalités requises via le guichet unique électronique mentionné à l'article R 123-1 du Code de commerce afférentes à la résolution ci-dessus adoptée et en supporter le coût,

- requérir Maître Catherine SEGONDS-FROMENT, notaire à LANUEJOULS, pour y procéder.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 30 mn.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

certifié conforme par le gérant



FP